

En ce moment je travaille sur :

Le contrôle de l'application des lois.

La tâche est d'importance, étant donné la tendance lourde, en France, à voter des textes que l'administration ne met pas en œuvre ! Ma commission a examiné une cinquantaine de rapports d'évaluation, et je me suis particulièrement investi sur quatre d'entre eux. Il en ressort que le taux d'application augmente. Tant mieux. Cependant, la seule comptabilisation des décrets ne suffit pas. Il faut aussi pouvoir vérifier si la loi a atteint ses objectifs. Or nos rapports éludent cette dimension.

Le projet de loi relatif à l'exécution des peines.

Cette loi de programmation n'est en réalité qu'une loi de construction, qui vise à accélérer l'édification de nouvelles prisons en privilégiant le recours au partenariat public-privé (PPP). C'est une solution de facilité qui grève l'avenir. Indolores lors de leur signature, ces contrats conduisent au paiement de loyers sur de longues périodes, rigidifiant dangereusement le budget de l'Etat. Ils peuvent être utiles en certaines circonstances, mais n'en faisons pas un outil commun de la commande publique !

J'ai récemment voté :



Pour le projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique. Un chantier d'envergure, eu égard au poids des agents contractuels dans ce secteur d'activité et à la faiblesse des rémunérations en début de carrière ou en catégorie C. Hélas, ce texte n'apporte qu'une solution très partielle à ces problèmes structurels, puisqu'un grand nombre de fonctionnaires ne pourra bénéficier de ses dispositions. Il ne comprend pas moins certaines avancées, notamment en matière de parité, qu'il eût été inconséquent de ne pas soutenir.

Contre le projet de loi de finances rectificative pour 2012, qui prévoit l'instauration de la TVA sociale. Une aberration tant sur le plan social qu'économique. Tout le monde sait que la TVA pèse trois fois plus sur les ménages modestes que sur les ménages aux revenus élevés. Il s'agit de faire payer les pauvres pour épargner les plus aisés ! Et quand comprendra-t-on enfin que notre problème de compétitivité ne tient pas au coût du travail, mais au retard accumulé en termes de recherche et d'innovation par rapport à nos principaux partenaires européens ?





Je viens d'interpeller le gouvernement :

Claude Guéant,

Ministre de l'Intérieur, concernant certains abus relevés dans la mise en œuvre de la loi de décembre 2008 relative à la législation funéraire. Des professionnels du Centre hospitalier de Cornouaille m'ont informé que, dans bien des cas, les urnes restent en possession de la famille, dont les membres vont jusqu'à se partager les cendres du défunt. Ces pratiques sont illégales et doivent cesser. Je demande au ministre de prendre toute mesure utile en ce sens.

Bruno Le Maire,

Ministre de l'Agriculture, sur la mise aux normes bien-être des truies qui, selon une directive européenne, doit être réalisée au 1^{er} janvier 2013. Une enquête vient de démontrer qu'en Bretagne, moins de 50 % des élevages seront en mesure de respecter cette échéance. J'interroge le ministre sur l'opportunité de leur octroyer un délai supplémentaire, le retard occasionné tenant à la conjoncture catastrophique de la filière porcine ces dernières années.



Les ministres m'ont répondu :

Nathalie Kosciusko-Morizet,

Ministre de l'Ecologie, à propos du décalage croissant signalé par nombre d'enquêtes, dans le secteur des éco-activités, entre les aspirations des étudiants et la réalité du marché de l'emploi. La ministre me confirme le problème. Selon elle, il faut favoriser l'intégration de compétences nouvelles en lien avec le développement durable dans les programmes de formation traditionnels au détriment de la création de formations spécifiques nouvelles.

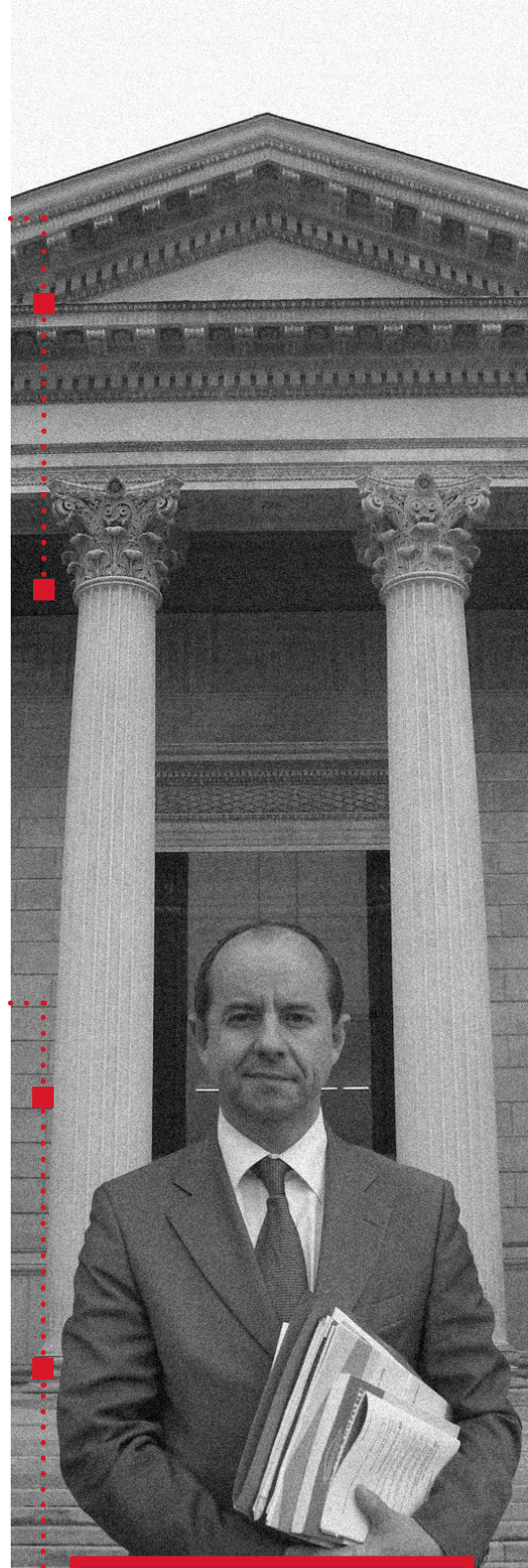
Gérard Longuet,

Ministre de la Défense, concernant le rapport annuel au Parlement relatif aux exportations d'armes de la France. C'est le groupe quimpérois d'Amnesty International qui m'a interpellé à ce propos, soulignant non sans raison le manque de précision du document en question. Le ministre n'en disconvient pas, mais me garantit que la France, par tradition, conditionne toute décision de vente à un Etat à son respect des droits de l'homme. Dois-je le croire sur parole ?

Luc Chatel,

Ministre de l'Education nationale, sur l'éventuelle tentation du Gouvernement de généraliser la malheureuse expérience prévue en Alsace à la rentrée 2012, visant à substituer à des classes bilingues paritaires, dans l'enseignement primaire, des filières où l'allemand n'occuperait plus qu'un tiers du temps scolaire. Le paritarisme est-il menacé en Bretagne ? Luc Chatel ne l'exclut pas explicitement. La question, m'indique-t-il, relève de la responsabilité des recteurs.

**Toutes les réponses sont disponibles auprès de mon secrétariat :
contact@urvoas.org ou 02 98 95 69 80**



LES COORDONNÉES DE MON SECRÉTARIAT

8/10, Place de la Tourbie,
29000 Quimper.
Tél. : 02 98 95 69 80
Fax. : 02 98 95 01 30

● Mail
contact@urvoas.org

● Blog personnel
www.urvoas.org

● Blog parlementaire
<http://assemblee.blogs.liberation.fr/urvoas/>

MES COLLABORATEURS :

- À Quimper, le secrétariat est assuré par Morgane Conan. Renée Fily s'occupe des interventions individuelles (renee.fily@urvoas.org) et Alain Tanguy des dossiers de la circonscription (syndicats, associations, collectivités) (alain.tanguy@urvoas.org).
- À Paris, Nicolas Vignolles prépare et suit les débats de la commission des lois (jjurvoas@assemblee-nationale.fr).